

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 décembre 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 9 décembre 2024 à 17 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

sont absents à cette séance :

Maire- Éric Charbonneau
Siège #1 - Yves Arcouette

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Annie Gagnon. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général assiste également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-12-465

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 001-2025 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 002-2025 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2025.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 001-2025 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 001-2025 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette projet de règlement intitulé : « Règlement 001-2025 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages », qui sera adopté à une séance subséquente.

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 002-2025 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2025.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 002-2025 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2025;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 002-2025 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2024 », qui sera adopté à une séance subséquente.

2024-12-466

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et sept minutes (17;07).

Annie Gagnon
Mairesse suppléante

Stéphane Chagnon
Directeur général